



COMMUNE DE PINET
Hôtel de Ville – 34850 PINET

CONSTRUCTION DE 2 CLASSES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

MAÎTRISE D'ŒUVRE



Françoise BOULLIS
Architecte DPLG
10, rue du Dahlia
34 000 Montpellier
tél 04 67 54 70 46
francoise@boullis.fr



DURAND Patrice
BET Électricité Fluides
90, avenue Maurice Planes
34070 Montpellier
tél 04 67 03 37 44
contact@betdurand.com



ICBTP
BET Structure
23, rue Nelson Mandela
34070 Montpellier
tél 04 67 42 65 20
icbtp@gmx.fr

Phase : PRO-DCE

**CCTP – LOT N°5
DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS**

Juillet 2018

SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Consistance des travaux	3
1.2	Rappel des normes.....	3
1.3	Interfaces.....	4
1.3.1	Avec le lot Electricité	4
1.3.2	Avec le lot Peinture.....	4
1.4	Protection des ouvrages	4
1.5	Échafaudage	4
1.6	Tenue au feu des ouvrages	4
1.7	Approvisionnement.....	5
1.8	Nettoyage et raccords.....	5
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	5
2.1	Doublage isolant des murs	5
2.2	Enduits au plâtre.....	6
2.3	Faux-plafonds démontables en dalles et ossature apparente	6
2.4	Soffites en plaques de plâtre	6
2.5	Retombée en plaques de plâtre	6

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent mémoire, concernent toutes les dispositions et sujétions nécessaires à la démolition de bâtiment existant et à la construction de 2 classes à l'école primaire de Pinet (34).

Les travaux de doublages et faux-plafonds faisant l'objet du présent lot seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., ainsi que la série des plans du dossier.

Ils comprennent tous ouvrages, annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux. Tous les ouvrages devront être exécutés selon les règles de l'art.

La proposition de l'entrepreneur s'entend compris le nettoyage et l'évacuation des gravois afférent à ses travaux, suivant l'avancement du chantier, et, au minimum, de façon hebdomadaire.

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- La fourniture et la mise en place, réglage et fixation à la structure support des ossatures primaires le cas échéant nécessaires (pour les plafonds) ;
- Les couvre-joints et cornières de rive, les ossatures devant avoir la tenue au feu conforme aux règlements ;
- Le dépoussiérage de la surface du gros-œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques, la fourniture et la pose de l'isolant ;
- Une planéité parfaite des doublages. Pour ce faire, il devra tous les réglages et calages nécessaires ;
- La fourniture des plans de fabrication et de calepinage de tous les ouvrages dus au présent lot et leur présentation pour accord au maître d'œuvre avant tout début d'exécution ;
- La réfection des ouvrages défectueux soit en cours d'exécution, soit à la réception;
- La mise hors chantier immédiate des matériaux défectueux ou refusés par le maître d'œuvre ;
- La fourniture d'échantillons et modèles ;
- Une planéité parfaite des plafonds. Pour ce faire, il devra tous les réglages et calages nécessaires
- Les échafaudages et moyens de levage nécessaires à ses propres travaux ;
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution ;
- Le nettoyage et l'enlèvement de tous les déchets set gravois résultant de ses travaux.

1.2 Rappel des normes

Les travaux de doublages et de faux-plafonds seront exécutés conformément aux normes et prescriptions auxquelles les ouvrages du présent lot peuvent se rattacher et notamment :

- DTU n° 25.41, ouvrages en plaque de parement plâtre
- Normes NPF 72-302
- DTU n°58-1 et 25.232, ainsi qu'à tous les règlements visant les plafonds suspendus.

En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra se soustraire aux obligations contenues dans ces documents, l'offre de prix de l'entrepreneur sera toujours réputée avoir été produite compte tenu de toutes ces prescriptions.

L'entrepreneur du présent lot devra se reporter à toutes les normes et tous les décrets ou Règlements parus ou à paraître avant la remise de l'offre, concernant les ouvrages faisant l'objet du présent lot.

1.3 Interfaces

1.3.1 Avec le lot Electricité

Il devra au lot électricité et courants faibles :

- Toutes découpes pour passage des canalisations, câbles électrique et téléphonique
- Toutes sujétions dues à la présence des suspentes des réseaux en élévation,
- Toutes découpes et sujétions au droit des appareils d'éclairage, luminaires encastrés ou non, spots, diffuseurs.

1.3.2 Avec le lot Peinture

Le lot peinture réceptionnera les supports avant exécution de ses travaux ; le présent lot assistera obligatoirement au constat d'état des lieux.

1.4 Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable jusqu'à la réception, des protections de ses ouvrages par tous les moyens appropriés ayant reçu l'approbation du Maître d'œuvre et dont il doit fournir et pose.

A cet effet, il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toutes dégradations ; au cas où il en serait constaté, il devrait remettre en état entièrement à ses frais , sans pouvoir prétendre à une indemnité, les ouvrages détériorés.

Il devra de la même façon, la déposer et l'enlèvement en temps utile de ces protections, à la demande du Maître d'œuvre.

1.5 Échafaudage

Le titulaire du présent lot doit tous les échafaudages nécessaires à ses travaux.

1.6 Tenue au feu des ouvrages

L'ensemble des structures du bâtiment devra respecter les prescriptions applicables à la catégorie dans laquelle il a été classé au permis de construire, ainsi que les prescriptions de degré coupe-feu propre à chaque local, notamment pour les séparatifs et cloisons, gaines techniques, gaines de ventilation et de désenfumage, les conduits de fumée.

Si le Bureau de Contrôle ou le service de sécurité constate une insuffisance dans le degré de stabilité de coupe-feu ou de pare-flamme d'un élément mis en œuvre par le présent lot, celui-ci devra la correction du degré requis par tout moyen approprié et les travaux complémentaires éventuels.

1.7 Approvisionnement

L'entrepreneur devra s'assurer de la possibilité d'approvisionner aux différents niveaux des bâtiments les plaques de plâtre nécessaires à ses ouvrages. Il devra utiliser des plaques dont les dimensions permettent leur passage dans les cages d'escalier ou les ouvertures en façades. Les plaques découpées sur place pour résoudre ces problèmes d'approvisionnement seront refusées.

1.8 Nettoyage et raccords

L'entreprise du présent lot aura à sa charge le nettoyage complet de ses déblais et gravats résultant de son travail immédiatement après son intervention de façon à laisser le chantier propre. Particulièrement, les sols seront soigneusement balayés et débarrassés de toute trace de son passage.

Après passage des différents corps d'état (fourreaux, canalisations, épaufrures diverses), les raccords et les retouches incomberont au présent lot en une seule intervention avant peinture.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Doublage isolant des murs

Les murs donnant sur l'extérieur (brique) seront doublés intérieurement en 100+13+10 mm par du polystyrène expansé graphité élastifié, de type PREGYMAX ($R = 3,4 \text{ m}^2\text{C/W}$) ou similaire.

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant, pose par collage sur maçonnerie brute; le traitement des joints se fera selon la technique préconisée, y compris toutes sujétions par calicots entre plaques sous portes-fenêtres. Les calfeutremments périphériques seront particulièrement soignés.

Y compris plaques hydro pour pièces humides.

Epaisseur 100 (isolant) + 13 (plaque de plâtre)

Localisation :

Pour tous les murs des parties en contact avec l'extérieur et en contact avec bâti existant conservé, suivant plans.

2.2 Enduits au plâtre

Réalisation d'enduit de plâtre à projeter réalisé en 1 couche : projeté et dressé à la règle, serrage à la truelle et au plâtroir, lissage à la truelle lisseuse, y compris toutes sujétions de cueillies horizontales, verticales ou rampantes, d'arêtes métalliques pour les angles saillants.

Position : Pour parois verticales en maçonnerie d'agglomérés non doublées (briques, agglos creux) dans les pièces habitables y compris retours en tableaux des portes intérieures de distribution.

2.3 Faux-plafonds démontables en dalles et ossature apparente

Fourniture et pose de faux-plafonds acoustiques 600 x 600, démontables, en laine de roche, épaisseur 22 mm, finition blanc, bords droits, voile décoratif sur face apparente, renforcé par voile de verre naturel en contreface, posé sur ossature apparente en T de 15 mm, réaction au feu A1.

Type Tonga A de EUROCOUSTIC ou similaire.

Localisation :

Ensemble des locaux

Hauteur suivant plans et coupes

2.4 Soffites en plaques de plâtre

Réalisation de soffites sous faux-plafond en plaques de plâtre sur ossature, compris traitements des joints.

Localisation :

Suivant plans du dossier.

2.5 Retombée en plaques de plâtre

Réalisation de retombée de faux-plafond en plaques de plâtre sur ossature, compris traitements des joints.

Localisation :

Au droit de la jonction classe existante et entrée.

Lu et approuvé – Date